



**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

Asbl GREOVA

COMMUNE DE NEUPRE

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

PV de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
Le 15 décembre 2020 à 20h00

Membres de la CLDR : présents (P), absents (A) ou excusés (E)

Président			
P	Mathieu BIHET		
Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Alain Gérard KRUPA	A	Françoise de LAMINNE de BEX
P	Sonia KOZLOWSKI	P	Heidi THOMS
Citoyens membres			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Philippe BLOOM	P	Frédéric DEGRAVE
P	Edouard DAVID	A	Maryline FRANCKEN
P	Françoise DUMONT	P	Christine HUSKIN
A	Eric GAVRAY	A	Olivier ANSIA
E	Florence GOFFINET	A	Alma DATING
P	Julie LABELLE	P	Aurore BERHIN
P	Thierry LANNOY	A	Paul BISHOPS
P	Marie-Ange LECLERE	A	Bernadette JANSSEN
P	Christian VRANKEN	A	Claude LANNOIS

Employées administratives ADL	
P	Laurence Leclercq
P	Monique LIMBURG
Agents de développement du GREOVA	
P	Maud LACASSE
P	Julie NOËL

Ordre du jour

1. Réattribution des mandats de M. Benoît HONS
2. Approbation du PV de la réunion du 3 octobre 2019
3. Présentation de la Charte de la Ruralité de Neupré
4. Etat d'avancement des différents Groupes de Travail (présentation de la synthèse)
5. Mise en place de nouveaux Groupes de Travail (explications et proposition)
6. Divers

1. Réattribution des mandats de M. Benoît HONS

M. BIHET ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres. Après cette brève introduction, il mentionne la démission de M. HONS ainsi que la réattribution de ses mandats lors de la séance du 16 janvier 2020. M. Alain Gérard KRUPA a été désigné en remplacement de M. Benoît HONS selon divers critères similaires.

2. Approbation du PV de la réunion du 3 octobre 2020

Le PV du 3 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation de la Charte de la Ruralité de Neupré

M. BIHET introduit ce point en remémorant aux membres de la CLDR ayant participé au Conseil Communal, une motion qui avait été votée visant à l'instauration d'une charte de la ruralité. Une charte qui vise à favoriser le vivre ensemble à la campagne (ex : à Hamoir, débat dans la presse locale sur le fait que certains néoruraux vivaient difficilement à la campagne en cohabitation avec les bruits, désagréments, les odeurs, etc.). L'idée que la Commune a voulu défendre ici, c'est une charte demandant une certaine tolérance des métiers de la campagne mais aussi toute une série d'engagements des citoyens vis-à-vis de leur environnement, leur cadre de vie, etc. Une vidéo ainsi qu'un pdf ont été présentés lors de la réunion afin de présenter la charte.



La charte est basée sur quatre valeurs :

- Tolérance ;
- Respect & courtoisie ;
- Responsabilité.

La charte a été composée par un groupe de travail spécifiquement créé à cet effet. Il s'est réuni une fois le 29 septembre. Ont été invités : les membres des différentes GT, de la CLDR, des agriculteurs de la commune ainsi que les membres du Conseil Communal qui avaient voté cette motion. Les participants ont pu la rédiger et la travailler lors de cette réunion. M. BIHET explique aux membres de la CLDR qu'on leur demande une première synthèse de la charte qui leur avait été transmise il y a quelques jours de cela. Il reprend ainsi l'ensemble des éléments de la charte.

Trame de la charte :

- **Introduction** : on recontextualise la commune, son caractère rural
- **Phylactère** : pourquoi et pour qui avoir développé cette charte
- **3 valeurs** : elles charpentent la charte avec des sous-thèmes
- **Conclusion**
- **Le saviez-vous ?** quelques informations anecdotes et pratico-pratique sur la commune

M. BIHET énonce le « Welcome pack » dont la charte fera partie. Il s'agit d'un pack que tous les nouveaux habitants reçoivent en arrivant à la Commune avec des informations et avantages tels que des entrées gratuites pour la piscine, un carnet de bons et gratuits à valoir dans les commerces partenaires de la commune, un règlement régional de police, etc.

M. LANNOY prend la parole suite à cette présentation. Il la découvre et la trouve intéressante. Toutefois, il trouve qu'il est dommage de devoir rappeler le civisme et le respect des autres. La partie reprenant des réglementations lui semble adéquat. Il aborde le chant du coq qui lui rappelle également son enfance en Hesbaye.

M. BIHET suite à l'intervention de M. LANNOY en rappelant que les problèmes de voisinage ne relèvent pas de la commune mais bien du juge de paix.

Quelques remarques et adaptations ont eu lieu suite à l'intervention de Mme HUSKIN, M. DAVID, M. LANNOY, M. DEGRAVE. M. LANNOY propose de mettre en place un comité de relecture. La relecture étant un métier à part entière. Cela donnerait une meilleure qualité au document. M. BIHET propose de renvoyer la dernière version à tous les membres pour qu'ils puissent faire leurs remarques. Ainsi, la charte pourrait être clôturée.

Mme BERHIN demande quand la charte sortira. M. BIHET lui répond qu'une fois le document finit, la charte pourra être envoyée (à partir du 1^{er} janvier). Elle lui demande également si tous les citoyens auront bien accès à cette charte. Il lui confirme que ce document sera présent dans le BC. Mme HUSKIN relève qu'une page dans le BC n'est peut-être pas le meilleur moyen de toucher l'ensemble des Neupréens.



Moyens proposés pour la publication de la charte :

- Publication sur le site ;
- Feuillet détachable placé au centre du BC (type poster) ;
- Article dans le BC ;
- Folder ;
- Etc.

M. DEGRAVE dans le point biodiversité, un point l'interpelle. Il évoque le fait d'avoir plus de tolérance par rapport aux herbes folles, aux zones sauvages. Il mentionne le règlement communal qui impose la fauche de toutes parcelles 2x/an. Il trouve que cette obligation est incompatible avec la biodiversité et pose la question de savoir si cela pourrait être modifié et si cela pourrait être inclus dans la charte. M. BIHET lui répond qu'il sera difficile de mettre quelque chose dans la charte qui n'est pas prévu comme tel dans le règlement. Il propose d'abord de travailler sur cet aspect dans le règlement et plus tard, l'inclure dans la charte.

4. Etat d'avancement des différents Groupes de Travail (présentation de la synthèse)

M. BIHET remercie les agents du GREOVA pour leur assiduité dans le suivi des Groupes de Travail. Il explique ensuite comment ces groupes ont été menés. Il y a tout d'abord eu un brainstorming, ensuite un élagage des idées lancées lors du brainstorming pour enfin préciser les idées retenues.

Rappel des intitulés actuels des 4 Groupes de travail :

- Economie
- Vie socio-culturelle et associative
- Environnement, cadre de vie et mobilité
- Tourisme et patrimoine

Après l'évocation de plusieurs idées émises et projets en cours de réflexion par Mme NOËL, agent du GREOVA, M. BIHET précise qu'une sélection a dû être faite pour retenir uniquement les projets sur lesquels la Commune pourrait avoir une prise. En effet, certaines propositions relevaient d'une route régionale, de la région ou de la province, etc.

Mme LECLERE prend la parole au sujet des circuits touristiques et demande s'il est possible de rentrer dans les circuits de la maison du tourisme Ourthe-Ambève.

Mme HUSKIN quitte la réunion pour des raisons personnelles.

M. DAVID explique à Mme LECLERE en lui expliquant que vu la crise sanitaire ainsi que l'entrée tardive de Neupré au GREOVA, il existe un déficit au niveau de l'information. Il lui répond qu'il existe déjà des balades qui sont répertoriées sur Neupré au départ de la maison du tourisme de Comblain. Il ajoute qu'il existe également régulièrement un parrainage des guides nature sur Neupré. L'aboutissement étant des balades répertoriées et gérées par ces personnes disponibles pour endosser le rôle de guide.

M. BIHET demande si les agents de l'ADL ont des informations à rajouter concernant la maison du tourisme. Mme LIMBURG prend la parole et confirme que c'est un projet qui pourrait être réalisé



dans le cadre de lots 0. Cela ne demande pas un investissement important et qui est finançable via des subsides du tourisme. Elle note toutefois qu'il faudra choisir entre rentrer dans un système classique avec du balisage ou dans un système de points nœuds qui est plus innovant (cyclisme, trail, etc.). M. DAVID ajoute qu'une restauration importante est à faire au niveau de la signalisation des balades sur Neupré. Il pose la question de savoir s'il est plus judicieux de restaurer la signalisation actuelle ou de créer une nouvelle. Mme LECLERE précise que le balisage devra être facile à suivre.

M. BIHET est d'accord d'intégrer ce projet en lot 0 et rappelle aux membres que le lot 0 reprend toutes les fiches que la Commune peut mettre en œuvre sans demander de l'aide ou des subsides de la Région Wallonne.

M. BIHET confirme aux membres que la synthèse leur sera envoyée pour relecture attentive de leur part.

M. LANNOY évoque une chouette idée d'activités inter-quartiers à organiser pour rassembler les Neupréens autour « Olympiades de Neupré ».

M. KRUPA trouve l'idée de M. LANNOY intéressante et principalement en évoquant les comités de quartier qui ont un rôle important pour le tissu social de Neupré. Il propose de mettre en évidence l'histoire de Neupré et de ses hameaux et quartiers et de permettre aux comités de quartier de participer à la nouvelle signalétique pour illustrer leur lieu de vie.

5. Mise en place de nouveaux Groupes de Travail (explications et proposition)

M. BIHET explique que certains thèmes comme la mobilité demandaient une attention particulière de par les discussions lors des Groupes de Travail. Il a donc été décidé de ré-agencer les thèmes et renommer les groupes. Il rappelle également que les idées abordées dans les Groupes de Travail devront aboutir à des fiches-projets concrètes avec lesquelles il sera possible d'avoir des subsides de la Région Wallonne pour les financer.

Nouveaux intitulés proposés pour les Groupes de travail :

- **Rebond durable !**
 - ✓ Développer l'économie sous toutes ces formes ;
 - ✓ Consommer plus responsable ;
 - ✓ Ancrer les circuits-courts dans nos habitudes.
- **La vie citoyenne !**
 - ✓ Vivre ensemble ;
 - ✓ Trouver sa place parmi les autres dans un respect réciproque des valeurs, des envies, etc. ;
 - ✓ Améliorer la vie socio-culturelle et associative de la Commune ;
- **Comme sur des roulettes !**
 - ✓ Adapter les infrastructures de la mobilité en prenant en compte les aspects environnementaux, pratiques et urbanistiques.
- **A tous les temps -> plusieurs autres propositions ont été faites pour garder finalement : « De tous les temps ! »**
 - ✓ Améliorer le cadre de vie, l'identité de la commune, le tourisme et la culture ;
 - ✓ Répondre aux attentes de chacun ;
 - ✓ Définir les futurs aménagements citoyens et la valorisation à accorder au patrimoine neupréen.

Les avis des membres sont unanimes par rapport à l'attrait de ces nouveaux intitulés par rapport aux précédents un peu rébarbatif. En tant qu'habitants de Neupré, ils se sentent concernés par les quatre thèmes et souhaiteraient participer à chacun d'entre eux.

6. Divers

6.1. Appel à projet – Inventaire du PPPW

M. DAVID nous parle du patrimoine la fin de l'inventaire du PPPW en réponse à un appel de la Région Wallonne. Une identification d'une centaine de petits éléments du Petit Patrimoine prendra fin dans les jours qui viennent. Ces éléments feront l'objet d'un enregistrement sur le site de la Région ainsi que sur celui de la Commune. Ils seront accompagnés au-delà des renseignements techniques, de l'histoire, d'anecdotes liées à ce Petit Patrimoine. Travail conséquent mené par le Groupe Sentiers et une partie de la Mémoire de Neupré. Un étudiant en géographie, Adrien LAFONTAINE a également été engagé par la Commune afin d'effectuer l'encodage.

Mme LIMBURG ajoute que dans ce cadre-là, il y a le projet de développer une petite brochure. Un dossier d'une centaine de fiches dans une farde/pochette précise M. DAVID, qui permettrait de faire une mise à jour en permanence. La réflexion existe toujours sur la manière de les présenter.

Mme LACASSE, agent du GREGOVA, propose de montrer aux membres de la CLDR un jet d'une fiche PPPW, toujours en cours d'élaboration par le graphiste du GREGOVA :

CHÊNE À LA VIERGE MARIE
Statue de la Vierge Marie présentant l'Enfant Jésus. Aux pieds de la Vierge, un serpent est enlâcé. La statue repose sur un socle en béton peint en blanc avec une plaque de bronze gravée. Derrière cette statue a été planté un chêne.

LOREM IPSUM DOLOR SIT AMET, CONSECUTUR ADIPISCING ELIT. PROIN SODALES URNA SED TINCIDUNT LUCTUS. DUIS EFFICITUR ANIM SOLICITUDIN, FAUCIBUS ILCUS EGRET, VIVERRA URNA. ELIAM VESTIBULUM VITAE IGLULA NEC TINCIDUNT. FUSCE TEMPUS TELLUS QUI ALIQUAM MOLLIS. PROIN MORBI.

MATÉRIEAUX
Socle en béton peint en blanc surmonté d'une statue en marbre

INSCRIPTION / DATATION
« Chêne à la Vierge Marie »

LOCALISATION
Entité: Plainevaux
Lieu-dit: Le chêne à la Vierge Marie
Adresse: Intersection entre
Latitude: 50,54194934
Longitude: 5,530183911

DÉCOUVERTE
Visible: oui
Accessible: oui

2. Petit patrimoine sacré : 2.4 Les bornes-potales

Quant à la vierge, elle a également sa petite histoire. Mr Henrion se lance à la recherche d'une vierge identique ou très approchante de celle du lieu-dit ancestral. De nombreuses visites en Belgique, voire même en Provence, l'amènent à trouver finalement l'objet convoité dans les stocks de l'abbé Froiture à Bruxelles.

Admirons cette vierge, installée à l'ombre du chêne devenu majestueux depuis 1935. Un socle en pierre dans lequel est sertie une plaque noire avec les inscriptions requises, soutient la Vierge portant l'Enfant Jésus sur son bras gauche, l'offrant au public. Mais, signe des temps, la tête fut brisée et remplacée par une tête de poupée, replâtrée grâce aux bons soins du voisinage. A ses pieds, un serpent entrelacé. (Par analogie à l'Ancien Testament, ce serpent représente le mal par opposition à Eve qui se laisse tenter par le serpent et la terrasse...)

D'après Mr et Mme Francis-Pietermans. Auteur Agnès Dumoulin. Texte entre lignes horizontales interrompues pour laisser place aux corps du Christ les surplombant.

ICI GIST HONET HOME GEORGE DE CLERMONT QUI TREPASSA LE 25 DE DECEMBRE L'AN 1617 PRIEZ DIEU POUR SON AME
(ici gît honnête homme Georges de Clermont qui trépassa le 25 décembre l'an 1617 priez Dieu pour son âme)

HISTORIQUE
"Anciennement, au lieu-dit: "le chêne à la Vierge Marie", qui se situait, croit-on, sur les terrains dépendant de l'abbaye du Val-St-Lambert, se trouvait la statue d'une vierge particulière. En effet, à ses pieds, on remarquait un serpent entrelacé.
On ne sait ce qu'est devenue cette vierge au cours des temps.
Mr Henrion, il y a une cinquantaine d'années, envisage de reconstituer le site du "chêne à la Vierge Marie", à un endroit accessible pour le public lors de l'organisation de processions avec reposoir. Il choisit ce site dans son environnement, à proximité de sa propriété au sommet du Thier et du monument commémorant les héros des guerres 1418 et 40/45. L'abbé Bourdouches, curé de la paroisse de Plainevaux, à cette époque, y célébrait la messe du 15 Août installant son autel sur la terrasse de la dite habitation. Un deuxième reposoir était installé, à la grotte, dans la descente de Strivay, à droite.
Souhaitant mettre en place la statue sous l'ombrage d'un chêne, Mr Henrion tente à plusieurs reprises, la plantation de cet arbre sur sa terrasse. A la septième tentative (!!!), le chêne actuel prends racines et trouve sa place définitive.

Source: Mémoires de Neupré, Les cahiers de jadis, N°2, p45, 1993, et N°42, p1614, 2007. / Mémoire de Neupré, Les cahiers de jadis, N°35, p119-p132, 2005-2006.



M. LANNOY propose d'utiliser les QR codes pour limiter le papier. Mme BERHIN précise qu'un QR code présent près des éléments permettrait de renvoyer sur ces fiches en ligne. Un exemple d'une fiche sera également communiqué aux membres pour avis et commentaires.

6.2. Dates des prochains Groupes de Travail

Mardi 5 janvier à 20h *REBOND DURABLE !*

Jeudi 21 janvier à 20h *COMME SUR DES ROULETTES !*

Mardi 2 février à 20h *DE TOUS LES TEMPS !*

Mardi 23 février à 20h *LA VIE CITOYENNE !*

M. BIHET remercie tous les membres pour leur présence et clôture la réunion à 21h15.